

VisiJet[®] FTX Green

Date de révision : 10 mars 2020

1. IDENTIFICATION DE LA PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/DE L'ENTREPRISE**1.1 Identification du mélange : VisiJet[®] FTX Green****1.2 Utilisation de la préparation :** À utiliser avec le système ProJet[®] 1200.**1.3 Identification de la société/de l'entreprise :**

3D Systems, Inc.
333 Three D Systems Circle
Rock Hill, South Carolina U.S.A.
Téléphone : +1 803.326.3900 ou
Numéro d'appel gratuit :
800.793.3669
Courriel : moreinfo@3dsystems.com
Urgences chimiques :
800.424.9300 – Chemtrec

3D Systems Europe Ltd.
200 Maylands Avenue
Hemel Hempstead
Herts, HP2 7TG United Kingdom
Téléphone : +44 144-2282600
Courriel : moreinfo@3dsystems.com
Urgences chimiques :
+ 1 703.527.3887 - Chemtrec

3D Systems Asia-Pacific
30-32 Ceylon St
Nunawading VIC 3131
Australie
+61 3 9819 4422
Courriel : moreinfo@3dsystems.com
Urgences chimiques :
+61 29037.2994 – Chemtrec
(Australie)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS**2.1 Classification****GHS : Réglementations CE No. 1272/2008, 29 CFR 1910 :****Dangers physiques :**

Aucun

Danger pour la santé :

Toxicité aiguë (par voie orale)	Catégorie 4	H302
Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 2	H315
Lésions oculaires graves / irritation	Catégorie 1	H318
Sensibilisation de la peau	Catégorie 1	H317

Dangers pour l'environnement :

Toxicité aquatique chronique	Catégorie 2	H411
------------------------------	-------------	------

2.2 Éléments d'étiquetage**Règlementation CE n° 1272/2008 :****Pictogrammes et mots-indicateurs de danger :****GHS07****GHS09****GHS05****Mot-indicateur : Danger****Composants dangereux devant figurer sur les étiquettes :** Diacrylate de triéthylène glycol, diacrylate de tricyclodécane diméthanol, ester acrylique, phénylbis (2,4,6-triméthyl benzoyl) - oxyde de phosphine.**Déclaration des dangers :**

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 : Cause des lésions oculaires graves

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques et les effets durent longtemps.

VisiJet® FTX Green

Date de révision : 10 mars 2020

Déclaration des précautions à prendre :**Prévention :**

P261 : Éviter d'inhaler les poussières/émanations/gaz/vapeurs/brouillards de ce produit
P264 : Laver soigneusement la peau contaminée après la manipulation.
P270 : Ne pas manger, boire ou fumer quand on utilise ce produit.
P272 : Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas quitter le lieu de travail.
P273 : Éviter de libérer dans l'environnement.
P280 : Porter des gants de protection/vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Réaction :

P301 + P312 : SI AVALÉ : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P302 + P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec beaucoup de savon et d'eau.
P333 + P313 : En cas d'irritation de la peau ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin.
P305 + P351 + P338 : SI DANS LES YEUX : Rincer à l'eau pendant plusieurs minutes avec précaution. Le cas échéant et si cela est facile, enlever les verres de contact et continuer le rinçage.
P321 : Traitement spécifique : laver la peau contaminée à l'eau et au savon. Rincer les yeux avec de l'eau propre pendant environ 15 minutes.
P362 + P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P391 : Ramasser le produit renversé.

Entreposage :

P410 + P403 : Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.

Mise au rebut :

P501 - Mettre au rebut le contenu/récipient en conformité avec les réglementations locales, de l'état et régionales.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS**3.1 Description chimique :**

Description : Mélange organique

3.2 Composants dangereux :

Nom chimique	Numéro CAS	Numéro CE	%	Classification selon la réglementation CE ° 1272/2008
Diacrylate de triéthylèneglycol	1680-21-3	216-853-9	40- 60	Corrosion / irritation de la peau cat 2 - H315 Très toxique (par voie orale) cat. 4 - H302 Très toxique (par voie dermique) cat 4 - H312 Sensibilisation de la peau cat. 1 - H317 Lésions oculaires / irritation oculaire cat. 1 - H318 Aquatique chronique cat. 2 - H411
Diacrylate de diméthanol tricyclodécane	42594-17-2	255-901-3	20- 30	Sensibilisation de la peau cat. 1 - H317 Aquatique chronique cat. 2 - H411
Ester acrylique	Exclusif	Exclusif	1-15	Corrosion / irritation de la peau cat 2 - H315 Sensibilisation de la peau cat. 1 - H317 Lésions oculaires / irritation oculaire cat. 1 - H318 Aquatique chronique cat. 3 - H412
Oxyde de phényle bis (2,4,6-triméthyle benzoïque) -phosphine	162881-26-7	423-340-5	1- 10	Sensibilisation de la peau cat. 1 - H317 Aquatique chronique cat. 4 - H413

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

4.1 Informations générales : Contrôler que des installations de lavage des yeux et des douches de sécurité ont été installées à proximité de la place de travail.

4.2 En cas d'inhalation : Peut irriter les voies respiratoires. Transporter le sujet à l'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires ou de difficultés à respirer, consulter immédiatement un médecin.

VisiJet® FTX GreenDate de révision : 10 mars 2020

4.3 En cas de contact avec la peau : Peut provoquer des irritations ou une sensibilisation de la peau, y compris des rougeurs et/ou des enflures. Se laver immédiatement avec beaucoup d'eau savonneuse. Enlever les vêtements et les souliers contaminés. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent. Laver les vêtements avant de les remettre.

4.4 En cas de contact avec les yeux : Irritant pour les yeux. Provoque des rougeurs, des enflures et des douleurs. Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si les symptômes persistent.

4.5 En cas d'ingestion : Irrite la bouche, la gorge et l'estomac. En cas d'ingestion, boire beaucoup d'eau et consulter immédiatement un médecin. Ne pas provoquer le vomissement.

4.6 Protection du secouriste : Porter un équipement de protection adéquat (voir section 8). Transporter la personne exposée à l'air frais. Enlever les vêtements et les souliers contaminés.

5. LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Produits d'extinction adéquats : Eau atomisée, poudre chimique, gaz carbonique ou mousse chimique appropriée.

5.2 Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit.

5.3 Dangers d'exposition particuliers à la substance ou préparation, aux produits de combustion, aux gaz produits : La décomposition du produit sous l'effet d'une température élevée peut libérer par exemple du CO₂, du CO, du NO_x et de la fumée.

5.4 Équipement de protection spécial pour les pompiers : Porter des vêtements de protection complète, y compris un casque, un appareil respiratoire autonome à pression positive ou un appareil respiratoire autonome par pression et un masque facial.

5.5 Informations supplémentaires : Enlever le récipient de l'endroit si cela est possible sans danger. Refroidir les récipients en les aspergeant d'eau. Éviter d'inhaler le produit ou les sous-produits de combustion.

6. MESURES EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

6.1 Précautions personnelles : Éloigner toute personne dont la présence n'est pas indispensable. Porter des équipements et des vêtements de protection adéquats. Consulter immédiatement un expert.

6.2 Précautions face à l'environnement : Arrêter l'écoulement du produit, si cela n'est pas dangereux. Ventiler la zone contaminée. Éliminer les sources d'allumage. Informer les autorités locales en cas de contamination de l'environnement aquatique.

6.3 Méthodes de nettoyage : Porter des équipements et des vêtements de protection adéquats. Absorber les déversements accidentels en utilisant des matériaux absorbants adéquats. Placer tous les déchets dans un récipient de mise au rebut approprié. Le matériau et son récipient doivent être mis au rebut comme les déchets dangereux. Éloigner des sources d'allumage.

7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

7.1 Manipulation : Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection adéquat. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs ou les brouillards. Éviter les sources d'inflammation. Ne pas laisser entrer dans les canalisations et les cours d'eau.

7.2 Entreposage : Entreposer dans le récipient étanche d'origine à la température ambiante. Conserver ce produit à l'intérieur dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Entreposer à l'abri du soleil et des sources d'UV. Température d'entreposage : inférieure à 35°C. Classe de stockage 10, liquides nocifs pour l'environnement.

VisiJet® FTX Green

Date de révision : 10 mars 2020

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE**8.1 Valeurs limites d'exposition :**

Informations générales relatives au produit : Aucune limite d'exposition (PEL/limite d'exposition moyenne pondérée en fonction du temps) n'a été établie pour ce produit.

8.2 Contrôles de l'exposition

Moyens techniques permettant d'éviter une exposition : Utiliser une ventilation locale avec conduit d'échappement.

Moyens permettant d'éviter l'exposition : Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Laver les mains après la manipulation et avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et à la fin de la journée.

Équipement de protection personnelle :

Protection des voies respiratoires : Si la ventilation ne parvient pas à garder la concentration de vapeurs au-dessous de la limite établie, un dispositif de protection contre les vapeurs organiques homologué doit être utilisé (par exemple 3M 6000 doté d'une cartouche pour vapeurs organiques A2 ou un masque facial partiel 3M 4251).

Protection des mains : Utiliser des gants nitrile imperméables.

Protection des yeux : Porter des lunettes de sécurité ou de protection des produits chimiques.

Protection du corps : Porter un tablier et des chaussures fermées.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1 Apparence :**

État physique : Liquide

Couleur : Vert

Odeur : Légère

9.2 Importantes informations de santé, de sécurité et de protection de l'environnement

pH (20 °C) :	S.O.
Température/plage de température de fusion (°C) :	S.O.
Température/plage de température d'ébullition (°C) :	S.O.
Point d'éclair (°C) :	176°C
Température d'allumage (°C) :	S.O.
Pression de vapeur (°C) :	S.O.
Densité (g/cm³) :	1,1
Densité apparente (kg/m³) :	S.O.
Solubilité dans l'eau (à 20 °C, en g/l) :	Insoluble
Coefficient de partition :	S.O.
n-octanol/eau (log Po/w) :	S.O.
Viscosité dynamique (mPa s) :	S.O.
Danger d'explosion de la poussière :	S.O.
Limites d'explosion :	S.O.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Conditions à éviter : Éviter l'exposition à la chaleur et à la lumière. Prendre les mesures nécessaires pour éviter les décharges électriques statiques.

10.2 Substances à éviter : Agents oxydants, acides forts et bases fortes.

10.3 Produits de décomposition dangereux : Du gaz carbonique, du monoxyde de carbone et d'autres vapeurs toxiques peuvent être libérés à haute température ou pendant la combustion.

11. INFORMATIONS DE TOXICOLOGIE

11.1 Cinétique de toxicité, métabolisme et distribution : S.O.

VisiJet® FTX Green

Date de révision : 10 mars 2020

11.2 Effets aigus (tests de toxicité) - la formulation n'a pas été testée**Toxicité aiguë des composants :**

Irrite la peau et les yeux
Provoque une sensibilisation.
Corrode la peau

11.3 Expériences pratiques : Après la sensibilisation, même des concentrations très faibles peuvent causer une réaction allergique grave.

11.4 Remarques générales : Cancérogénicité : Aucun composant de ce produit n'est listé par ACGIH, IARC, OSHA, NIOSH ou NTP.

12. INFORMATIONS CONCERNANT L'EFFET DU PRODUIT SUR L'ENVIRONNEMENT

12.1 Écotoxicité : La toxicité aquatique du produit est inconnue ; toutefois, vu les composants qu'il contient, il risque d'être nocif pour les organismes aquatiques ou risque de provoquer des effets néfastes à long terme sur l'environnement aquatique. Éviter la contamination du sol, des égouts et des eaux de surface.

12.2 Mobilité : Aucune information n'est disponible sur ce produit.

12.3 Persistance et dégradation : Aucune information n'est disponible sur ce produit.

12.4 Résultats de l'évaluation PBT : Aucune information n'est disponible sur ce produit.

12.5 Autres effets néfastes : Aucune information n'est disponible sur ce produit.

13. REMARQUES RELATIVES À LA MISE AU REBUT

13.1 Mise au rebut appropriée / produit : Ne pas contaminer les égouts, le sol ou les eaux de surface avec ce matériau ou son récipient. Essayer d'utiliser tout le produit. Mettre ce récipient et son contenu au rebut en conformité avec les réglementations fédérales, d'état et locales. Ne pas réutiliser ou reemplir.

13.2 Codes /désignations de mise au rebut EWC / AVV : 070208

13.3 Conditionnement approprié : S.O.

13.4 Informations supplémentaires : 3D Systems recommande de consulter un établissement de mise au rebut approuvé pour être en conformité avec les règlements en vigueur.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**14.1 Transport routier (ADR/RID/GGVSE) :**

Désignation officielle pour le transport : Substance dangereuse pour l'environnement, NSA liquide (polymères acryliques - autres)

Numéro d'identification UN : 3082

Classe : 9

Code de classification : M6

Groupe de conditionnement : III

Étiquette de danger : 9

Phrases décrivant le danger : 90

Code de restriction concernant les tunnels : 3 (E)

Polluant marin : oui

Contient : Acrylates

14.2 Transport maritime (code IMDG/GGVSee) :

Désignation officielle pour le transport : Substance dangereuse pour l'environnement, NSA liquide (polymères acryliques - autres)

Numéro d'identification UN : 3082

Classe : 9

Groupe de conditionnement : III

Étiquette de danger : 9

Polluant marin : oui

Contient : Acrylates

VisiJet® FTX Green

Date de révision : 10 mars 2020

14.3 Transport aérien (ICAO-IATA/DGR) :

Désignation officielle pour le transport : Substance dangereuse pour l'environnement, NSA liquide (polymères acryliques - autres)

Numéro d'identification UN : 3082

Classe : 9

Groupe de conditionnement : III

Étiquette de danger : 9

Contient : Acrylates

14.4 Département de transport des États-Unis (DOT) :

Désignation officielle pour le transport : Substance dangereuse pour l'environnement, NSA liquide (polymères acryliques - autres)

Numéro d'identification UN : 3082

Classe : 9

Groupe de conditionnement : III

Étiquette de danger : 9

Contient : Acrylates

15. RENSEIGNEMENTS RÉGLEMENTAIRES**15.1 Règlements de l'Union européenne**

EINEC / ELINCS / NLP et Suisse : Enregistré ou exempté de l'enregistrement.

REACH annexe XVII : Pas listé.

15.2 Règlements nationaux de l'Union européenne

Wassergefährdungsklasse (classe de pollution de l'eau, Allemagne) : WGK 2 : Pollue l'eau.

15.3 RÉGLEMENTATIONS FÉDÉRALES AMÉRICAINES

TSCA : Tous les composants répertoriés ou exemptés de la liste

Loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA) - 5 (a) (2) Liste des règles des nouvelles utilisations importantes des produits chimiques : Aucun

Loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA), Section 12 (b) Notification des exportations (40 CFR 707, sous-partie D) : Aucun

Liste SARA 302 EHS (40 CFR 355 annexe A) : Pas listé.

SARA 313 (40 CFR 372.65) : Pas listé.

CERCLA (40 CFR 302.4) : Pas listé.

Liste SARA 302 EHS (40 CFR 355 annexe A) : Pas listé.

SARA 313 (40 CFR 372.65) : Pas listé.

CERCLA (40 CFR 302.4) : Pas listé.

15.4 Règlements internationales

Tous les composants de ce produit sont enregistrés ou exemptés d'enregistrement conformément aux réglementations chimiques au Japon, en Nouvelle-Zélande et aux États-Unis.

15.5 Règlements japonaises

Chemical Risk Information platform (CHRIP)

Listé

Loi industrielle sur la santé et la sécurité

Pas applicable

Substances dangereuses

Pas applicable

Réglementation des poisons contenant des solvants organiques

Pas applicable

Ordonnance sur la prévention des risques dus à des substances chimiques spécifiées

Pas applicable

Réglementation de prévention de l'empoisonnement par le plomb

Pas applicable

Loi de contrôle des poisons et substances délétères

Pas applicable

Loi PTR et sur la gestion de la promotion des produits chimiques (loi PRTR)

Composants pas listés

Acte sur la lutte contre les incendies

Catégorie 4, Classe 3, huile

Loi sur les explosions

Pas applicable

Loi sur la sécurité des gaz sous haute pression

Pas applicable

Ordonnance de contrôle des exportations

Pas applicable

Loi sur la mise au rebut et le nettoyage publics

Applicable. Avant la mise au rebut, consulter un établissement de mise au rebut approuvé pour se mettre au courant des règlements en vigueur.

VisiJet® FTX Green

Date de révision : 10 mars 2020

16. AUTRES INFORMATIONS**16.1 Phrases de risque pertinentes (numéro et texte intégral) citées en référence aux sections 2 et 3 (selon (CE) 1272/2008) :**

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 : Cause des lésions oculaires graves

H312 : Dangereux en cas de contact avec la peau.

H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques et les effets durent longtemps.

H412 : Dangereux pour les organismes aquatiques avec effets néfastes à long terme.

H413 : Peut avoir des effets néfastes à long terme sur la vie aquatique.

16.2 Informations supplémentaires :

Date de parution de la FS : 17 novembre 2014

Numéro de révision de la FS : ... -02-A

Date de révision de la FS : 8 mars 2020

Raison de la révision : Mise à jour du logo et des sections 1, 2, 3, 11, 14, 15, 16.

www.3dsystems.com

800.793.3669 (appel gratuit aux États-Unis : T.U.-07 h 00 ; Amérique du Nord : du lundi au vendredi de 6 h à 18 h)

+1 803-326-3900 (en dehors des États-Unis : T.U.-07 h 00 ; Amérique du Nord : du lundi au vendredi de 6 h à 18 h)

+44 144-2282600 (Europe : T.U.+1 h ; du lundi au vendredi de 8 h à 17 h Zone horaire de l'Europe centrale)

REJET DE RESPONSABILITÉ : Ce qui suit remplace toutes les clauses figurant dans les formulaires, lettres et accords, provenant de, créés par, conclus avec 3D Systems Corporation. 3D Systems Inc. ne fournit aucune garantie directe ou indirecte pour ce produit, y compris des garanties de qualité marchande ou d'adaptation à un usage particulier. Aucune déclaration ou recommandation figurant dans la documentation du produit ne doit être interprétée comme étant une incitation à enfreindre les brevets actuels ou futurs. 3D Systems Inc. ne pourra en aucun cas être tenu responsable des dommages accessoires particuliers ou autres résultant d'une négligence présumée, violation de la garantie, responsabilité stricte ou autre théorie quelle qu'elle soit, à la suite de l'utilisation ou de la manipulation de ce produit. La seule responsabilité de 3D Systems Inc., dans le cadre d'une demande d'indemnité quelconque en rapport avec la fabrication, l'utilisation ou la vente de ses produits, est limitée au prix d'achat payé par l'acheteur.

Le contenu de cette fiche signalétique peut être modifié sans préavis. 3D Systems, Inc. vous invite à contrôler périodiquement www.3dsystems.com pour vous assurer que vous avez la plus récente fiche signalétique.

©Copyright 2014 - 2020 par 3D Systems, Inc. Tous droits réservés. 3D Systems, le logo 3D, ProJet et VisiJet sont des marques déposées de 3D Systems, Inc.